

Image not found or type unknown



Clause de non concurrence mon ex animateur des ventes me pourri

Par **martin**, le **13/10/2009** à **21:42**

Bonjour,j ai demissionné d une grande societe de rénovation de la maison il y a trois mois ou j 'etais chef des ventes ,ils m 'on mis une clause de non concurrence.Aujourd 'hui je suis rentré dans une petite societe de rénovation avec un contrat bien clair je vend de la maçonnerie ,de la déco interieur et de l 'exterieur,des pompes a chaleur .Des clients que j ai crée avec mon ancien boite on était contacte par mon ex- animateur des ventes pour me pourrir comme quoi j 'ai ete un bandit , un escroc .A- t -il le droit et que faire ,quel son mes droits et pour quelle critere je pourrai porte plainte merci J AI BESOIN D AIDE MERCI